

**Jacques-Bernard MAGNER**  
**Sénateur du Puy-de-Dôme**  
**Le 19 juin 2018**

## **QUESTION ORALE**

**Madame la Ministre,**

Je souhaite attirer votre attention sur la situation des EHPAD publics du département du Puy de Dôme qui, malheureusement, sont confrontés à des difficultés récurrentes.

Les EHPAD accueillent aujourd'hui les personnes âgées qui, auparavant, étaient accueillies en long séjour ou en secteur gériatrie dans l'hôpital public.

Il est constaté que l'âge des personnes entrant en EHPAD recule régulièrement, tout comme l'autonomie de ces personnes. Aujourd'hui, l'âge moyen d'entrée en établissement est de 87,16 ans, ce qui amène inévitablement une dépendance marquée des résidents et une hausse nécessaire du temps qu'il faut consacrer à chacun d'eux.

Madame la Ministre, afin d'assurer la bienveillance de nos aînés, il faut des moyens conséquents en personnel et en équipement.

Or, les budgets des EHPAD sont sans cesse impactés par les baisses de dotations venant de l'ARS, du fait de la nouvelle réforme de la tarification, et cela, alors que les budgets de fonctionnement sont déjà réduits au strict nécessaire. En conséquence, les besoins des résidents ne peuvent être correctement satisfaits et les structures ne peuvent être entretenues comme elles le devraient.

De plus, la diminution du nombre des contrats aidés par l'Etat a accru les difficultés dans les EHPAD.

Enfin, il existe des difficultés pour le recrutement de directeurs dans les EHPAD publics autonomes dont le personnel relève de la Fonction Publique Hospitalière, compte tenu des conditions réglementaires nécessaires pour occuper un tel poste. Le niveau de connaissances et d'aptitudes requis est tel que les candidats, une fois admis et formés, sélectionnent des postes dans des établissements de taille importante en zone urbaine, délaissant ceux de taille modeste implantés en zone rurale.

Face à cette absence de moyens, les personnels des EHPAD se sont mis en grève à deux reprises, le 30 janvier et le 15 mars. En réponse, vous avez annoncé au mois d'avril vouloir aboutir "d'ici l'automne" à un "ajustement" de la réforme controversée du financement des EHPAD, confirmant "une mesure financière de neutralisation pour les années 2018 et 2019 des effets de baisse des recettes au titre de la dépendance".

Madame la Ministre, pouvez-vous me préciser aujourd'hui quelle est votre solution pour qu'il n'y ait aucun EHPAD perdant avec la nouvelle tarification ?

Je vous remercie.